

FABIEN ROUSSEL  
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Bruno LE MAIRE  
*Ministre de l'Économie et des Finances*  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS CEDEX 12

ref:FR/PB0178

Bruay-sur-l'Escaut, le 8 septembre 2022



Monsieur le Ministre,

Je tiens par la présente à attirer votre attention sur la situation de quelque centaines de milliers de Français, équipés d'une chaudière à bois, qui ont vu ces derniers mois le prix de leur combustible s'envoler.

En effet, nombre de nos concitoyens, incités par les avantages financiers de la « Primrénov' » mise en place par le gouvernement, ont fait le choix de se munir d'une chaudière à granulés de bois.

Ce sont plus de 30 000 poêles de ce type qui ont été installés en 2021. Cette même année, les ventes de pellets ont augmentées de plus de 40%.

Les fortes incitations financières pour renouveler son installation thermique, et la promesse d'un meilleur moyen de se chauffer, pratique et à bas coût, ont participé à séduire un grand nombre de ménages.

Cependant, ces derniers mois, avec l'inflation générale et l'augmentation de la demande de pellets, les prix se sont mis à flamber.

Craignant des augmentations toujours plus grandes, beaucoup ont essayé de prévenir ce risque en faisant quelques réserves. Mais, entraînant des pénuries chez les distributeurs, ce phénomène d'anxiété s'est auto-alimenté, amenant le prix du combustible au double de sa valeur l'année précédente.

J'ai été saisi à plusieurs reprises par des habitants de ma circonscription, désespérés face à cette situation.

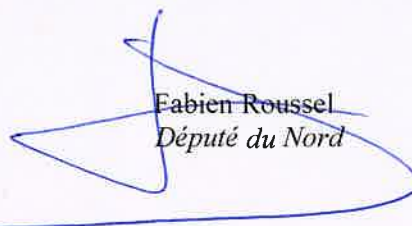
De nombreux Français, ayant suivi les recommandations du gouvernement en matière énergétique, risquent de se retrouver en grande difficulté pour répondre à un besoin aussi essentiel que celui de se chauffer.

J'appelle donc le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour stopper l'emballement des prix et à mettre en place un bouclier tarifaire, comme cela a été fait pour le gazoil ou l'électricité, afin que l'ensemble de nos concitoyens aient les capacités financières de se chauffer cet hiver.

Une mesure du même ordre serait à envisager pour les personnes ayant toujours eu recours à un poêle à bois ou à charbon, celles-ci étant également confrontés à une hausse sévère du prix des combustibles.

Ceci serait d'autant plus opportun que ces mode de chauffage alternatifs contribuent à délester les réseaux de fourniture de gaz et d'électricité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Fabien Roussel  
Député du Nord